



i2S
Société Anonyme
Au capital de 1.334.989,54 €
Siège Social : 28-30, rue Jean Perrin
33608 PESSAC CEDEX
315 387 688 RCS BORDEAUX

**RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 15 MAI 2025**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous exposer la situation de notre société et son activité pendant l'exercice de douze mois s'étendant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

**1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE
L'EXERCICE ECOULE**

1.1. Activité

i2S est spécialisée dans les solutions complètes d'imagerie, experte en capture et traitement d'image et dans leur valorisation pour des applications qui permettent de partager les connaissances ou contribuer à notre bien-être. L'entreprise développe ses propres gammes de produits – offre de numérisation du patrimoine et caméras sous-marines – et également des produits sur mesure pour des clients individuels, en particulier dans le domaine médical. Elle définit et conçoit les produits puis les fabrique, les vend et en gère la logistique ainsi que le service après-vente. Pour assurer cette chaîne de valeur complète et maintenir un haut niveau de différenciation et de compétitivité, elle possède en interne les fonctions support indispensables et les ressources nécessaires à la maîtrise de toutes les étapes du cycle de vie des produits.

L'évènement marquant de l'exercice concernant les activités d'i2S est la sortie de la filiale Basler France, qui portait l'activité Distribution du groupe, du périmètre i2S.

Pour rappel, en 2022, i2S avait apporté son activité Distribution à la société Basler France, filiale d'i2S nouvellement créée et dédiée à cette activité, dont elle avait cédé 25,1% du capital et des droits de vote à Basler AG. Les accords conclus en 2022 avec Basler AG prévoyaient la possible acquisition par Basler AG de 100% de Basler France à partir de juillet 2024.

Les 74,9% de titres de Basler France détenus par i2S ont ainsi été cédés le 31/07/2024, conformément aux accords conclus avec Basler AG en juillet 2022. Le prix de cession a été déterminé selon la formule de calcul définie dans le contrat de vente, aboutissant à une transaction au prix plancher de 2 996 K€. Les titres étaient valorisés dans nos comptes pour un montant de 3 690 K€, et l'opération implique donc un résultat exceptionnel négatif de 694 K€ sur l'exercice, à mettre en parallèle du résultat exceptionnel de 4 130 K€ réalisé en 2022 lors de l'apport partiel d'actif à la filiale Basler France.

1.2. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

	31/12/2024		31/12/2023		Evolution 2024/2023
Chiffre d'affaires HT	18 341,1	100,0%	17 516,7	100,0%	4,7%
Marge brute	9 980,4	54,4%	9 227,4	52,7%	8,2%
Frais généraux	2 082,0	11,4%	2 021,6	11,5%	3,0%
Achats R&D	463,4	2,5%	398,4	2,3%	16,3%
Valeur ajoutée	7 435,0	40,5%	6 807,3	38,9%	9,2%
Subventions d'exploitation	155,2	0,8%	140,2	0,8%	10,7%
Impôts, taxes, form.pro.	166,8	0,9%	150,2	0,9%	11,1%
Masse salariale et intérim	6 254,9	34,1%	5 577,0	31,8%	12,2%
E.B.E.	1 168,5	6,4%	1 220,3	7,0%	-4,2%
Amortissements/provisions	(393,4)	-2,1%	(468,1)	-2,7%	-16,0%
Résultat d'exploitation	775,0	4,2%	752,2	4,3%	3,0%
Frais financiers	769,1	4,2%	109,6	0,6%	601,5%
Produits financiers	1 101,0	6,0%	359,9	2,1%	206,0%
Résultat financier	332,0	1,8%	250,2	1,4%	32,7%
Résultat courant	1 107,0	6,0%	1 002,4	5,7%	10,4%
Résultat exceptionnel	(937,5)	-5,1%	(88,5)	-0,5%	959,3%
IS	55,4	0,3%	27,2	0,2%	103,8%
Résultat net	114,2	0,6%	886,7	5,1%	-87,1%

En 2023, le chiffre d'affaires du 1er trimestre n'inclut pas Twiga (dont la transmission universelle de patrimoine en faveur d'i2S est devenue effective au 01/04/2023), soit un différentiel de comparaison de 840 K€.

D'autre part, les management fees refacturées à Basler France diminuent de 255 K€ entre les deux périodes.

Sans ces deux éléments, le chiffre d'affaires est donc en hausse de 1% entre 2023 et 2024.

Résultat d'exploitation :

La croissance du chiffre d'affaires est portée essentiellement par Orphie (+ 1 120 K€) alors que les activités Digibook, Medcare et Vision sont en décroissance.

La marge brute globale est en augmentation de 1,7 points avec la forte croissance d'Orphie, à un taux de marge plus élevé que les autres activités (59%)

La hausse des achats R&D s'explique par un recours plus important aux prestataires sur nos métiers logiciel et électronique, afin de maîtriser le niveau de la masse salariale lorsque le besoin en ressources n'est pas pérenne.

La masse salariale augmente de 12%, avec :

- L'effectif Twiga présent sur 12 mois en 2024, contre 9 mois (à partir d'avril) en 2023 : environ 300 K€ d'impact
- Des recrutements dans les métiers : électronique, logiciel et support client
- L'impact des hausses de salaire entre les deux exercices (une augmentation de 5,8% des salaires, part fixe et part variable confondues, a été pratiquée en juin 2023)
- Une hausse du taux de charges de 1% (40 K€)
- Enfin, dans le même temps, le montant du variable a diminué de 30%, en lien avec la baisse de l'EBE.

Les amortissements et provisions incluent les autres charges, en hausse cette année avec la constatation d'une créance irrécouvrable de 65 K€ due au redressement judiciaire d'un client, et des redevances SATT pour la première fois en 2024.

Résultat financier :

Ci-dessous le détail de l'évolution du résultat financier :

	FIN 12/24	FIN 12/23	Variation
Reprise sur provisions pour dépréciation et transfert de charges financières	693 940 €	0 €	693 940 €
Gains de change	0 €	0 €	0 €
Produits nets de cession de VMP	0 €	0 €	0 €
Produits nets comptes à terme	43 757 €	36 121 €	7 636 €
Revenus de créances sur participations	354 903 €	312 410 €	42 493 €
Autres	8 450 €	11 337 €	(2 887) €
Total des produits financiers	1 101 050 €	359 868 €	741 182 €
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	693 940 €	0 €	693 940 €
Pertes sur créances liées à des participations	0 €	0 €	0 €
Pertes de change	0 €	2 €	(2) €
Intérêts des emprunts	70 473 €	82 090 €	(11 617) €
Intérêts FactoFrance	4 358 €	10 462 €	(6 103) €
Autres	327 €	17 077 €	(16 750) €
Total des charges financières	769 098 €	109 630 €	659 468 €
Résultat financier	331 952 €	250 238 €	81 714 €

Les dividendes de la filiale Basler France sont plus élevés qu'en 2023 puisqu'ils portent sur le résultat d'un exercice complet.

Les intérêts de compte courant avec Basler France sont nuls en 2024 avec l'apurement de la dette.

Les intérêts des emprunts baissent mécaniquement en l'absence de nouvel emprunt.

La dépréciation des titres Basler France est neutre puisqu'elle relève au final du résultat exceptionnel et non financier (selon les règles comptables).

Résultat exceptionnel :

Le détail du résultat exceptionnel 2024 est le suivant :

Détail des produits et charges exceptionnels	
Produits exceptionnels	2 996 000
Produits de cession des immobilisations financières	2 996 000
Charges exceptionnelles	3 933 463
Charges except s/exercices antérieurs	20 107
Autres charges exceptionnelles	500
Valeur comptable immo financières cédées	3 689 940
Malis/rachat d'actions et d'obligations	837
Charges exceptionnelles diverses	29 903
Amortissements dérogatoires	48 838
Dotation provision attribution actions	120 745
Dotation engagements de retraite	22 593
Résultat exceptionnel	-937 463

Les 74,9% de titres de Basler France détenus par i2S ont été cédés le 31/07/2024, conformément aux accords conclus avec Basler AG en juillet 2022. Le prix de cession a été déterminé selon la formule de calcul définie dans le contrat de vente, aboutissant à une transaction au prix plancher de 2 996 K€. Les titres étaient valorisés dans nos comptes pour un montant de 3 690 K€, et l'opération implique donc un résultat exceptionnel de – 694 K€ sur l'exercice, à mettre en parallèle du résultat exceptionnel de 4 130 K€ réalisé en 2022 lors de l'apport partiel d'actif à la filiale Basler France.

D'autre part, 26 400 actions ont été attribuées gratuitement à l'ensemble des salariés pour un montant de 121 K€.

1.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le ralentissement économique a relativement peu impacté l'activité grâce à notre forte part de chiffre d'affaires à l'export. La relation avec Basler AG se poursuit en bons termes après la cession de Basler France.

1.4 Faits marquants de l'année 2024

En dépit d'un ralentissement conjoncturel de certains gros clients industriels de produits sur mesure en 2024, compensé pour partie par le dynamisme de l'imagerie sous-marine, et d'une comparaison avec un dernier trimestre record pour la numérisation du patrimoine en 2023, i2S affiche une croissance de son chiffre d'affaires en 2024, avec une hausse de +1%. Cette progression est en grande partie redevable à l'intégration réussie des activités Orphie et Twiga, notamment à l'international, qui contribuent à une meilleure répartition des risques d'une économie mondiale incertaine sur plusieurs zones géographiques, témoignant à ce titre d'une bonne résilience du modèle économique d'i2S.

Fruit de la mutation stratégique menée depuis cinq ans, le modèle économique mis en œuvre par i2S privilégie une croissance organique rentable, centrée sur les technologies de vision intégrée innovantes historiquement maîtrisées par i2S. Cette stratégie est soutenue par des acquisitions réussies (Orphie, Twiga) et renforcée par le recentrage sur des solutions d'imagerie à forte valeur ajoutée, ciblant en priorité des segments de marché porteurs d'avenir, depuis la cession de l'activité de Distribution (séparation définitive opérée en bonne entente le 31 juillet 2024 – Voir section 1.1).

Au cours de l'exercice 2024, les ventes de produits sous marque i2S (DigiBook, Orphie, Twiga), qui avaient connu une forte dynamique jusqu'à la fin du troisième trimestre (notamment +14% pour i2S DIGIBOOK et +348% pour i2S ORPHIE, à fin septembre 2024) n'ont pas bénéficié, au quatrième trimestre de cette année, de la même accélération de fin d'exercice de 2023, mais terminent cependant l'année en hausse. La part relative des ventes de produits sous marque i2S dans les ventes totales continue à croître, représentant 66% du chiffre d'affaires total d'i2S, conformément à l'orientation du plan stratégique de mieux maîtriser la commercialisation des produits développés par l'entreprise.

Les ventes de produits sur mesure ont enregistré une légère baisse de -7,2% sur l'exercice (6 008 K€ vs 6 475 K€ en 2023), impactées par les révisions à la baisse des engagements de commandes de certains de nos clients équipementiers, conséquences de la dégradation de leurs prévisions de ventes sur leurs marchés respectifs (baisse de la consommation de boissons embouteillées en verre - pénétration plus lente qu'attendue de certains outils de diagnostic médical dans les hôpitaux), privant i2S de volumes significatifs de fabrication en fin d'exercice.

Pour autant, des projets en cours de développement et destinés à de nouveaux marchés, diversifiés et prometteurs (dans l'agriculture durable, l'Industrie, le luxe, l'énergie, la santé), laissent augurer des perspectives encourageantes pour les prochains semestres.

La société a obtenu en 2024 deux nouvelles subventions de la Région Aquitaine :

- Une subvention de 114 K€ pour financer le projet ERP
- Une subvention de 100 K€ pour financer le développement de l'activité Orphie à l'international.

Faits marquants par activité :

i2S DigiBook

Freinée par des difficultés de livraison à partir du mois de novembre, cette activité affiche néanmoins un chiffre d'affaires 2024 qui reste au-dessus de la barre fixée à 8 M€ pour un total de 8 270 K€, bien qu'en recul de -5% par rapport à 2023 (8 715 K€ de ventes, grâce aux succès remportés cette année-là pour des appels d'offres de projets exceptionnels en Grèce, en Argentine et en Hollande). Malgré cette baisse conjoncturelle, les équipes de DigiBook restent confiantes dans la capacité de leur activité à maintenir sa position de leader sur le marché international, grâce notamment aux lancements réussis de nouveaux modèles de sa gamme de solutions de numérisation (scanner intelligent, scanner de reprographie). Bénéficiant d'un réseau étendu de partenaires revendeurs fidèles et expérimentés et d'un support marketing / communication et après-vente proactif, i2S DigiBook dispose des meilleurs atouts stratégiques pour poursuivre sa trajectoire de pénétration internationale et de croissance rentable dans les semestres à venir.

i2S Orphie

Avec 1 742 K€ de chiffre d'affaires en 2024, contre 622 K€ en 2023 (et 175 K€ en 2022), cette activité réalise une progression remarquable de ses ventes (+180%), grâce à l'attractivité de sa gamme de caméras sous-marines et à ses efforts en matière de développement commercial international. A noter que les premiers clients qui ont adopté la technologie Orphie sont des sociétés de location, qui s'équipent en début d'année, d'où la saisonnalité de l'activité en 2024. Une prospection active est en cours auprès des sociétés d'inspection, avec des cycles de validation de la technologie plus longs au moyen de tests grandeur nature en mer.

Grâce à l'avantage concurrentiel confirmé en matière de qualité d'image, les équipes d'Orphie restent confiantes dans la capacité de leur activité à maintenir l'intérêt croissant du marché international pour sa gamme de caméras sous-marines. A côté de la caméra utilisée jusqu'à une profondeur de 300 mètres, le catalogue de caméras, généralement embarquées sur ROV (véhicule sous-marin téléopéré) s'enrichit désormais d'une caméra capable de descendre à 3 000 mètres ; parallèlement, une caméra pour plongeurs professionnels a été mise avec succès sur le marché en 2024, intégrant des modules électroniques utilisant les compétences de l'équipe issue de la société toulousaine Twiga, rachetée en avril 2023.

En fin d'année, la gamme s'est enrichie d'une offre de modélisation 3D, réalisée avec un partenaire spécialisé américain, pour offrir à nos clients la possibilité, unique sur le marché, de réaliser un modèle à la demande, en cours de mission d'inspection, avec une seule caméra.

A l'image de notre expérience passée avec i2S DigiBook, devenue leader sur son marché, i2S Orphie a tous les moyens de son ambition d'acquérir une reconnaissance similaire sur le marché de l'imagerie sous-marine et de constituer ainsi un nouveau moteur de croissance rentable et durable pour i2S.

i2S Vision

Au cours de l'exercice 2024, cette activité a connu une hausse de 14% de ses ventes, malgré le ralentissement des appels de livraison d'un de ses clients équipementiers majeurs (positionné sur le marché des systèmes d'inspection de contenants en verre). Cette performance résulte de la confiance accordée par de nouveaux donneurs d'ordres, actifs dans les secteurs porteurs d'avenir tels que l'environnement et l'agriculture durable, qui nous ont confié des projets de développement (caméras embarquées sur convoyeurs de minerais et de granulats, phénotypage de plantes, outil de diagnostics vétérinaires). Elle témoigne également de la bonne dynamique des ventes de Twiga de ses produits sur mesure (cartes vidéo embarquées dans des avions d'affaires, cartes vidéo intégrées dans des jumelles, caméras utilisées dans des applications à base de drones).

i2S MedCare

Freinée par un quatrième trimestre au ralenti (-12% vs ventes du 4^{ème} trimestre 2023 particulièrement élevées), l'activité a connu un ralentissement conjoncturel de certains de ses clients équipementiers majeurs (outils de diagnostic en immunohématologie, outils de détection de contaminants environnementaux dans les hôpitaux), compensé en partie par la dynamique des livraisons et de préséries pour des nouveaux produits auprès d'autres clients (caméras pour système panoramique dentaire ultra-compact, solutions de comptage de cellules souches, outils de diagnostic sur prélèvements sanguins). Grâce à la croissance des

ventes de produits sur mesure et de préséries de Twiga, dont la pénétration auprès de ses clients équipementiers principaux se renforce (caméras sans fil pour scialytiques chirurgicaux, systèmes de lecture pour personnes victimes de déficience visuelle), l'activité limite globalement sa baisse de chiffre d'affaires à -4% par rapport à 2023 avec 3 489 K€ de ventes.

Les avancées techniques enregistrées par nos ingénieurs au cours de l'exercice 2024 sur les projets stratégiques en cours de développement depuis plusieurs années (modélisation 3D, suivi d'embryons), ainsi que les sorties réussies de préséries de nouveaux équipements sur mesure, susceptibles d'entraîner des volumes de fabrication significatifs en 2025 et au-delà, justifient le maintien de la confiance à l'égard des réalisations futures de cette activité, notamment avec une sélectivité accrue dans le potentiel commercial des projets qui sont proposés.

1.5 Evènements marquants hors activité économique

Traditionnelle chez i2S, l'enquête annuelle destinée à mesurer l'engagement au travail du personnel de l'entreprise, a recueilli 88 % de participation. Le score résultant de cette enquête, affiché sur le baromètre eNPS (Employee Net Promoter Score) ressort en 2024 à un niveau de 41, en hausse par rapport à 2023. On rappelle qu'un résultat au-dessus de 30 est jugé très bon. Le degré de satisfaction ressort lui à 76/100 (le niveau est excellent au-dessus de 70).

C'est le signe d'un engagement toujours très fort de toute l'équipe pour servir les clients et contribuer au mieux au développement de l'entreprise. C'est aussi un signal de compétitivité dans nos métiers où le savoir-faire est déterminant et où une bonne relation avec les clients pour développer avec eux des produits d'imagerie qui répondent à leurs attentes est primordiale.

i2S a démarré au début de l'année 2021 un programme de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Ce programme s'est traduit par la création d'un Comité RSE, à l'image du Comité de Direction ou du CSE, pour piloter ce programme selon les différentes dimensions de la démarche : Gouvernance, Droits de l'homme, Ethique dans les relations d'affaires, relations et conditions de travail responsables, environnement, intérêts des consommateurs, développement local et intérêt général.



La démarche a été évaluée à nouveau en 2024 par la méthode Ecovadis, et i2S a obtenu une note de 68 / 100, en progression de 2 points par rapport à la précédente estimation, ce qui correspond au niveau « Argent » et la place dans le TOP 8% des entreprises de son secteur.

Une nouvelle évaluation est prévue début 2025.

L'index de parité femmes – hommes a atteint en 2024 un niveau record de 99 sur 100.

La valeur de l'index en 2024 est le résultat de la maîtrise confirmée de l'équité dans la gestion des rémunérations et de la promotion de femmes à des postes de responsabilité.



A noter que l'Equipe de Direction est à parité, quatre femmes et quatre hommes.

1.6 Activité en matière de Recherche et Développement

En 2024, i2S a d'abord poursuivi ses efforts en R&D pour enrichir les produits de ses deux gammes de produits dans les activités de numérisation du patrimoine, sous la marque DigiBook, et d'imagerie sous-marine, sous la marque Orphie.

Dans le domaine du patrimoine, i2S a intensifié son programme de développement du scanner « intelligent », qui offre à ses utilisateurs des outils simples et performants de calibration sur site, une opération qui était jusqu'alors réservée à des experts de la numérisation ou sans possibilité de refaire une seule calibration après celle réalisée en usine, et laissant le scanner à la merci des changements de

conditions, d'éclairage notamment, à l'endroit de son installation. Ce programme de développement s'étale sur une période de deux ans en 2024 et 2025 et se conclura avec le lancement d'une fonction d'auto-contrôle de la qualité d'image du scanner pour fournir ainsi un ensemble d'outils pour garantir la qualité d'une image, selon des critères proposés par les normes de numérisation, dans la durée.

Dans le domaine des caméras sous-marines, i2S dispose maintenant d'une gamme complète après les lancements réalisés en 2024 : après la caméra qui peut atteindre la profondeur de 300 mètres, a été lancée une caméra qui peut atteindre 3 000 mètres de profondeur et une caméra légère pour les plongeurs et pour une installation sur les drones sous-marins.

Les deux projets subventionnés en préparation en 2023, notamment dans le cadre du Programme France 2030, ont bien démarré en 2024. Un premier projet concerne le développement d'un drone sous-marin autonome qui pourra aller jusqu'à une profondeur de 6000 mètres. I2S est chargé du développement des deux caméras en face avant du drone. Le deuxième projet, en partenariat notamment avec L'Ifremer, consiste à installer des caméras sur un chalut pour pouvoir sélectionner les poissons qui sont pêchés en temps réel et ainsi éviter de les trier et les rejeter en mer sur le pont du bateau.

En termes de développement et d'enrichissement de son savoir-faire, i2S a encore pu bénéficier en 2024 de projets pour des clients pour enrichir ce savoir-faire dans son cœur de métier de conception de solutions de vision intégrée. Les phases de faisabilité sont en effet propices pour répondre à des spécifications particulières par des fonctions innovantes. L'année 2024 a notamment permis de progresser à nouveau dans le domaine de la modélisation 3D, de la microscopie sur mesure et de la connectivité des produits en Wifi et GPS, notamment par le développement d'un dispositif portable multi-caméras pour le phénotypage de plantes, commercialisé par la société Hyphen et lancé en fin d'année 2024.

En parallèle, i2S maintient activement son activité de veille technologique et de maquettage pour intégrer les nouveaux éléments matériel et logiciel qui viennent s'ajouter à sa plateforme de développement de solutions de vision intégrée.

1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le besoin en fonds de roulement est resté stable.

Le détail de la variation est le suivant :

K€	31/12/2024	31/12/2023	Incidence sur variation du BFR
Variation actifs d'exploitation	10 520	11 299	-780
Stocks et encours	5 467	4 088	1 380
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	191	152	39
Clients	2 759	3 372	-614
Autres créances (dont réserve factor)	1 973	3 584	-1 611
Charges constatées d'avance	130	103	27
Variation dettes d'exploitation	4 458	5 242	-784
Avances et acomptes sur commandes clients	456	772	-317
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 598	1 695	-96
Dettes fiscales et sociales	1 488	1 401	87
Autres dettes	775	1 269	-494
Produits constatés d'avance	140	104	36
			0
VARIATION DU BFR	6 062	6 057	4

La hausse du stock de 1 380 K€ a notamment concerné l'activité Orphie, dont les prévisions de vente devraient se réaliser plutôt en 2025.

Le niveau du poste client était particulièrement élevé fin 2023 avec une forte facturation sur les trois derniers mois.

Sur le poste « autres créances », la réserve factor a baissé de 1 667 K€, elle a été placée en partie sur des comptes à terme.

Enfin, sur les « autres dettes », c'est l'encours factor qui a baissé de 620 K€ (en parallèle de la baisse du poste client).

Les capitaux propres s'élèvent désormais à 11 779 K€, largement impactés par les 4 406 K€ de résultat 2022. L'endettement financier brut auprès des établissements de crédit, qui inclut 1 560 K€ de prêts garantis par l'Etat (PGE en partie remboursés à ce jour), s'établit à 3 094 K€ et représente 26,3% des fonds propres.

Avec une trésorerie de 4 967 K€, l'endettement net est négatif et s'établit à -15,9 % des capitaux propres, contre 18,6 % fin 2023, l'essentiel de la variation étant dû à la hausse de trésorerie induite par la cession des titres Basler France.

1.8 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les activités d'i2S en matière de développement de systèmes de vision intégrée applicatifs dans les domaines industriels, médicaux et de bien-être, de solutions de numérisation patrimoniale et d'imagerie sous-marine, reposent toutes sur le savoir-faire de l'entreprise en capture et traitement d'images, mais avec des modèles économiques différents, qui présentent des risques et incertitudes spécifiques, liés aux typologies des segments de marché qu'ils adressent.

Pour les activités dans le domaine médical et industriel, avec le développement de produits sur mesure pour un client donné, i2S reste tributaire des volumes d'activité du client que nous servons, lui-même soumis aux variations de son marché, avec un décalage possible des appels de livraisons de commandes cadencées et stock de produits finis en hausse. Un autre risque de ce modèle économique est le changement de stratégie du client qui décide d'interrompre la commercialisation du produit confié à i2S. Un changement d'organisation ou un rachat de l'entreprise peut également entraîner une interruption de la relation avec i2S, par exemple si l'acquéreur possède en interne une activité concurrente à celle développée avec i2S. Ces cas de figure se sont tous déjà produits, encore récemment dans le domaine médical. C'est une raison de l'orientation stratégique majeure de développer des activités sous la marque i2S, en croissance externe (e.g. Orphie, imagerie sous-marine).

i2S est également soumise au risque géopolitique pour l'approvisionnement des composants électroniques. Ce risque ne s'est pas matérialisé en 2024 où la situation, comparée à la dernière crise de disponibilité de ces composants en 2022, s'est améliorée pour revenir à des délais de livraison certes longs, parfois d'un an, mais conformes à ceux qui existaient avant la crise.

Nous estimons que le marché des solutions de numérisation du patrimoine, notamment celles du segment nécessitant des équipements grand format et à haute résolution d'images sur lequel notre activité DigiBook opère et pour lesquelles i2S excelle, reste en croissance, mais à un taux certes faible, et avec des disparités par pays, au gré du dynamisme de nos partenaires distributeurs locaux et de l'occurrence de projets de numérisation lancés par les clients institutionnels, via des procédures d'appel d'offres ; la concrétisation de ces affaires dépend de la tenue de commissions d'appels d'offres.

On gardera également présent à l'esprit, que la mise en œuvre de notre plan stratégique, intégrant le développement de nos propres produits, par exemple dans le domaine de l'imagerie sous-marine, en partenariat avec des acteurs reconnus de chaque segment de marché concerné, est un travail de longue haleine, nécessitant d'importants investissements en matière de développement de nos compétences techniques et d'efforts marketing et commerciaux, en particulier à l'international.

1.9 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société

Les créances et dettes sont évaluées au cours de clôture.
Il n'y a plus de couverture de change en cours au 31/12/2024.





2. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives aux délais de paiement de nos clients et de nos fournisseurs.

MONTANTS EN EURO	Article D. 441-I.-1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	361					30	76					201
Montant total des factures concernées TTC	1 144 468	19 792	9 958	0	4 882	34 632	1 918 488	433 571	84 162	480	24 919	543 132
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	9,1%	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,3%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							10,5%	2,4%	0,5%	0,0%	0,1%	3,0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux						- Délais légaux					

3. PERSPECTIVES – EVOLUTION PREVISIBLE

En 2024, le périmètre de l'entreprise a évolué avec la séparation définitive de l'activité de distribution, qui était gérée depuis deux ans en filiale indépendante. La société Twiga est totalement intégrée dans l'organisation et i2S est ainsi complètement recentrée sur son métier de solutions d'imagerie pour ses propres gammes de produits et des produits sur mesure pour des clients ciblés. Toutes ses ressources sont mutualisées à l'exception des équipes marketing et commerciales qui restent spécialisées par activité.

2025 doit permettre de continuer à capitaliser sur la mutation stratégique bien engagée avec le déploiement des actions d'un plan qu'i2S a conçu et partagé avec l'ensemble de ses collaborateurs pour 2030.

Dans la feuille de route 2025, première année donc sans la distribution, le potentiel commercial important confirmé en 2024 de l'activité d'imagerie sous-marine doit entraîner les autres activités matures au potentiel plus modeste dans la croissance de leur marché – la numérisation du patrimoine, activité DigiBook – ou incertain par nature – produits sur mesure.

Concrètement, cette feuille de route en 2025 s'accompagne de plusieurs enjeux :

- Pour DigiBook, maintenir une position de leader sur le grand format en concrétisant le programme de « scanner intelligent »
- Pour Orphie, poursuivre l'ambition de devenir leader mondial de l'imagerie sous-marine : accroître la promotion et la prescription internationales, poursuivre l'enrichissement d'une offre différenciante, développer la 3D
- Pour les produits sur mesure, bénéficier du lancement des nouveaux produits dans le domaine médical qui sont en cours de lancement et continuer à être sélectif sur le potentiel des nouveaux projets
- Poursuivre l'amélioration continue de l'organisation : lancement d'un nouvel ERP en fin d'année pour améliorer l'efficacité de l'organisation et maîtriser une gestion de projet de développement de produit sur tout son cycle, du marketing au lancement, avec allocation de ressources par priorités

Le développement d'Orphie et l'intégration de Twiga sont jugés réussis à ce stade et, avec une réserve de trésorerie disponible après la vente totale de l'activité de distribution, i2S doit poursuivre et même accélérer son développement par croissance externe.

Hors distribution, et en bénéficiant de l'acquisition de Twiga, le chiffre d'affaires d'i2S a doublé depuis 2017. L'objectif ambitieux mais réaliste de l'entreprise pour 2030 est à nouveau de doubler de taille.

4. EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2025

Pas d'évènement notable depuis le 1^{er} janvier 2025.

5. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société est soumise à différentes obligations dont notamment la norme ROHS, la directive DEEE et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle adapte son organisation et ses pratiques en fonction de l'évolution de ces obligations et elle s'est lancée en 2021 dans le développement d'un programme spécifique

et ambitieux pour le développement de sa responsabilité sociétale (RSE) avec la conviction qu'il peut renforcer sa compétitivité et son attractivité, notamment pour ses clients et ses collaborateurs.

Par ailleurs, la société a vu ses certifications ISO 9001 et ISO 13485 faire l'objet d'audit de renouvellement au cours de l'exercice 2024, pour ses différents sites, avec avis favorable. A noter que le système Qualité a été unifié pour tous les sites, y compris donc le système Qualité de la société Twiga à Toulouse, intégré à celui d'i2S pour disposer d'un seul référentiel commun.

Dans le cadre de ses principes de croissance responsable, i2S a procédé à une évaluation de sa démarche RSE par la société Ecovadis, à l'initiative d'un client international dans le domaine médical qui lui en a fait la demande. Cette évaluation s'est avérée effectivement bien adaptée à la mesure de l'avancement d'un fournisseur dans sa démarche RSE, avec une attention particulière dans l'évaluation aux politiques achats et à la relation avec les fournisseurs.

La raison d'être de l'entreprise met l'accent sur l'impact positif des solutions d'imagerie qu'elle développe et qui concernent essentiellement le partage des connaissances, notamment avec l'activité de numérisation du patrimoine DigiBook, ou contribuent à un bien-être commun, avec les dispositifs médicaux ou les applications d'imagerie sous-marine (sécurité d'ouvrage, exploration, etc...).

A noter le rajout de cette déclaration dans les statuts de l'entreprise, approuvée par l'Assemblée Générale :

- La Société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.
- Dans le cadre de cette démarche, le Comité de Direction s'engage à prendre en considération
 1. les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et
 2. les conséquences de ses décisions sur l'environnement.

Cette déclaration a ainsi conduit à faire intervenir le Comité RSE pour valider les projets de développement d'un produit dont « l'impact positif » serait sujet à débat.

Cette déclaration permet à i2S d'envisager de devenir société à mission ; le sujet reste en cours d'analyse.

6. RISQUES DE MARCHÉ ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les aléas de la géostratégie internationale et la montée des tensions perçues sur des zones de croissance (USA, Chine), nous incitent à la plus grande prudence. En effet, les activités des produits i2S – DigiBook et Orphie – sont très internationales.

Les changements de comportement d'achat, l'abaissement de certaines barrières d'entrées technologiques, et l'apparition de nouveaux modèles économiques impactent directement les marchés, faisant apparaître de nouvelles formes de services et d'usage des équipements, et modifiant de façon significative les chaînes de valeurs externes.

Nos sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques restent fragiles et dépendantes d'un environnement économique mondial incontrôlé.

7. COMPTES ANNUELS

7.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes précisions et justifications.

7.2 Résultats économiques et financiers

Les exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024 n'ayant pas le même périmètre, il n'est pas effectué de comparaison entre les éléments chiffrés de ces deux exercices.

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2024, notre chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à	18 341 071 €
L'exercice fait apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de	775 034 €
Le résultat courant avant impôts, compte tenu des charges et produits financiers, est bénéficiaire de.....	1 106 986 €
Le résultat net, compte tenu de l'IS, des crédits d'impôts et des charges et produits exceptionnels, est un bénéfice de	114 163 €

Ces résultats s'entendent après inscription en charges, notamment :

- de dotations aux amortissements sur immobilisations, pour	180 969 €
- de dotations aux dépréciations sur actifs circulants, pour.....	112 432 €
- d'autres charges d'exploitation, pour.....	136 958 €
- de charges financières, pour	769 098 €
- de charges exceptionnelles sur opérations de gestion, pour	20 607 €
- de charges exceptionnelles sur opérations en capital, pour	3 720 680 €
- de dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions, pour	192 176 €
- d'un impôt sur les sociétés, pour.....	94 440 €

Et après inscription en produits :

- de subventions d'exploitation, pour	155 160 €
- de reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges, pour.....	130 117 €
- de produits financiers, pour	1 101 050 €
- de produits exceptionnels sur opérations en capital, pour	2 996 000 €
- de reprises exceptionnelles sur amortissements et provisions, transferts de charges, pour	0 €
- de crédits d'impôt recherche et innovation, de.....	39 080 €

7.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons que la société a supporté des charges non déductibles des bénéfices pour un montant de 17 295 €.

L'impôt sur les sociétés supporté au titre de ces dépenses s'est élevé à 25 % de ce montant.

7.4 Proposition d'affectation du résultat

Nous constatons que les comptes sociaux de l'exercice clos du 31 décembre 2024 font apparaître un bénéfice net comptable de 114 163 € et un poste « Réserves Facultatives » d'un montant de 5 619 318 €.

A ce titre, nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

Bénéfice distribuable de la période de référence :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 114 163 € ;
- Réserves facultatives : 85 837 €

Affectation :

- Distribution de la totalité du bénéfice de l'exercice aux associés à titre de dividende conformément à l'article 25 – « Dividendes » des statuts de la Société de 114 163 euros
- Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Réserves Facultatives » à répartir entre les associés à titre de dividende conformément à l'article 25 « Dividendes » des statuts de la Société de85 837 euros
- Montant total de la distribution aux associés à répartir entre les associés conformément à l'article 25 « Dividendes » des statuts de la Société de 200 000 euros

De sorte que chaque actionnaire reçoive un dividende brut de 0,11 € (montant arrondi) par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France étant précisé que la société détenant une partie de ses propres actions, celles-ci ne feront pas l'objet d'une distribution de dividendes et la distribution globale sera donc inférieure au montant annoncé ci-dessus

Solde des capitaux propres :

- Soldes des « Réserves facultatives » : 5 533 481 €
- Solde des « Capitaux propres » : 11 578 595 €

Ces dividendes seraient payables à compter du 1^{er} juin 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de

l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

7.5 Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents s'élèvent, en montant brut, à :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2023
Montant total des dividendes distribués compte tenu des actions auto-détenues	243 448 €	226 359 €	232 099 €
Montant du dividende par action	0,14 € (montant arrondi)	0,14 € (montant arrondi)	0,14 € (montant arrondi)
Montant des revenus distribués éligibles et non éligibles à l'abattement	Eligible en totalité pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France	Eligible en totalité pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France	Eligible en totalité pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

7.6 Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

8.1 Prise de participation et prise de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2024.

8.2 Activité des filiales et participations

Pendant le même exercice, le résultat de l'activité de nos filiales et participations s'exprime par les chiffres ci-après

	Assy		Basler France
Date de clôture	30/06/24	Date de clôture	30/06/24
Durée exercice	12 mois	Durée exercice	6 mois
Capital social	CHF 150 000	Capital social	4 171 000
Chiffre d'affaires	CHF 1 893 933	Chiffre d'affaires	3 989 849
Résultat courant après impôts	CHF 58 345	Résultat courant après impôts	45 739
Actif immobilisé	CHF 154 605	Actif immobilisé	4 129 701
Endettement financier	CHF 0	Endettement financier	0
Trésorerie	CHF 367 963	Trésorerie	80 807
Données au bilan d'i2S au 31/12/2024		Données au bilan d'i2S au 31/12/2024	
Valeur d'inventaire des titres nette	162 549	Valeur d'inventaire des titres nette	0
Créances rattachées à des participations (brut)	0	Créances rattachées à des participations (brut)	
Montant restant du sur les actions	0	Montant restant du sur les actions	0
Dividendes reçus		Dividendes reçus	354 903
Créances commerciales dues à i2S (brut)	0	Créances commerciales dues à i2S (brut)	0
Dettes commerciales dues par i2S	16 370	Dettes commerciales dues par i2S	0
Autres dettes dues par i2S	0	Autres dettes dues par i2S	0

Vous trouverez dans l'annexe comptable des informations complémentaires concernant les filiales et participations.

8.3 Etablissements secondaires

Notre société dispose de deux établissements secondaires :

- l'un situé 25b chemin de Lou Tribail 33 610 CESTAS,
- l'autre situé 6 Bâtiment Hélios 116 Route d'Espagne 31 100 TOULOUSE.

9. CAPITAL SOCIAL

9.1 Variation du capital social au titre de l'exercice écoulé

Néant

9.2 Informations relatives à la détention du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- détiennent plus du dixième du capital social et des droits de vote de la société :
 - Alain RICROS (seuil inchangé)
 - Xavier DATIN (seuil inchangé)
- détiennent plus du vingtième du capital social et des droits de vote de la société :
 - Jean-Louis BLOUIN (seuil inchangé)
 - Aurélia BLOUIN (seuil inchangé)

- Séverine BLOUIN (seuil inchangé)
- Pierre BOURDONNAY (seuil inchangé).

9.3 Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes visées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Néant

9.4 Actionnariat salarié – Opérations d’attribution d’actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2024.

A cette date, il n'y a aucune action détenue par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce (les actions attribuées gratuitement aux salariés antérieurement au 7 août 2015 n'étant pas prises en compte).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de Commerce concernant les attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société i2S en date du 16 mai 2024 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, et ce, dans la limite de 15 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'Administration, au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce et dans le respect des conditions mentionnées aux articles L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de Commerce.

Nous vous précisons que le Conseil d'Administration a utilisé cette autorisation au cours de l'exercice écoulé.

En effet, le Conseil d'Administration lors de ses délibérations du 16 mai 2024 a décidé de l'attribution de 26 400 actions de 0,74 € de valeur nominale (montant arrondi) chacune, préalablement rachetées par la société pour une valeur d'acquisition moyenne de 4,57 € chacune, à tous les salariés (sauf ceux dont la performance a été jugée insuffisante), à compter du 1^{er} août 2024.

Nous vous précisons, en tant que de besoin, que l'information susvisée recouvre celle prévue par l'article L. 225-197-4 en son alinéa 5 (actions attribuées aux dix salariés de la société non-mandataires sociaux).

Le Conseil d'Administration a décidé de fixer la période d'acquisition à deux ans ; par suite, les actions ne seront attribuées définitivement aux bénéficiaires ci-dessus qu'à compter du 1^{er} août 2026.

A l'issue de cette période, les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits.

Pendant la période de conservation, que le Conseil d'Administration a fixé à 2 ans, soit jusqu'au 1^{er} août 2028, les actions attribuées seront indisponibles et ne pourront être ni cédées ni transmises.

Elles revêtiront obligatoirement la forme nominative et leur indisponibilité sera notifiée à la société teneur de compte, qui veillera au respect de cette obligation.

En cas de décès du bénéficiaire pendant la période de conservation, les actions attribuées gratuitement deviendront librement cessibles par ses héritiers conformément à l'article L 225-197-3 du Code de commerce.

De même, aux termes de l'article L 225-197-1-I du Code de commerce, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à son classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

9.5 Rachat par la société de ses propres actions

Au cours de l'exercice 2024, la société n'a procédé à aucune opération d'achat ou de vente d'actions propres.

Au 31 décembre 2024, la situation relative aux actions propres inscrites au nom de la société était la suivante :

Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	138 317
Pourcentage de capital auto-détenu à la clôture de l'exercice	7,70 %
Valeur nette comptable des actions propres à la clôture de l'exercice	758 802 €
Valeur nominale des actions propres à la clôture de l'exercice	0,74 € (montant arrondi)
Valeur de marché des actions propres à la clôture de l'exercice (valeur au coût d'achat)	758 802 €

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	0
Couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions	138 317*
Annulation des actions acquises, par voie de réduction de capital, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration	0
Total	138 317

* 4.500 actions ont été attribuées par le Conseil d'Administration à certains salariés en 2023. L'attribution définitive interviendra le 1^{er} avril 2025. A cette date, la société ne sera plus titulaire de 4.500 actions auto-détenues.

26.400 actions ont également été attribuées par le Conseil d'Administration en 2024 comme indiqué ci-dessus. L'attribution définitive interviendra le 1^{er} août 2026. A cette date, la société ne sera plus titulaire de ces 26.400 actions auto-détenues.

A la clôture de l'exercice, le nombre total d'actions attribuées gratuitement était le suivant :

Actions gratuites sans contrepartie	Nombre	Valeur d'attribution en compte 502
Situation au 01/01/2024	4 500	12 534 €
Attributions année 2024	26 400	120 745 €
Situation au 31/12/2024	30 900	133 279

9.6 Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

10 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vous trouverez dans cette section le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 et contenant les informations visées à l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

10.1 Direction de la société

La société est une société anonyme à conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2021 a pris acte de la démission de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Alain RICROS et a décidé de modifier le mode d'exercice de la direction générale de la société et d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ainsi, le mode d'exercice de la direction générale est donc moniste depuis cette date, Monsieur Xavier DATIN exerçant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

10.2 Stock-options et actions attribuées gratuitement aux dirigeants

Nous rappelons que Monsieur Xavier DATIN, Président Directeur Général, a bénéficié des attributions gratuites suivantes :

- 5 000 actions au cours de l'exercice 2018 ;
- 5.000 actions au cours de l'exercice 2019 ; et
- 15 000 actions au cours de l'exercice 2021,

l'ensemble de ces actions ayant fait l'objet d'acquisitions définitives depuis. Les 15.000 actions attribuées en 2021 sont soumises à une obligation de conservation jusqu'au 15 septembre 2025.

Monsieur Xavier DATIN détenant aujourd'hui plus de 10% du capital, il ne peut bénéficier d'aucune attribution gratuite d'actions. Le Conseil d'Administration du 16 mai 2024 a donc décidé de lui verser une prime de 30 000 € brut afin de lui permettre d'acquérir des actions sur le marché. Cette acquisition n'a pas été finalisée à ce jour.

Nous vous précisons qu'il n'existe, au jour du présent rapport, aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

10.3 Examen des mandats

La durée des mandats de certains administrateurs arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024, à savoir les mandats de Messieurs Jean-Louis Blouin, Hervé Berthou, Alain Ricros et Xavier Datin. Nous proposons à l'Assemblée Générale les renouvellements nécessaires.

10.4 Liste des mandats et fonctions

Vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société pour chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé :

Président du Conseil d'Administration & Directeur Général

Xavier DATIN
64500 SAINT JEAN DE LUZ
BASLER FRANCE
519 086 847 RCS BORDEAUX
Ce mandat a expiré le 31 juillet 2024.

Membres du Conseil d'Administration

Alain RICROS
295, rue de Rabel
Lieu-dit Grand Pelon
40990 GOURBERA
Président
AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT
417 782 257 RCS BORDEAUX
A. RICROS CONSULTANTS
528 773 617 RCS BORDEAUX

Jean-Louis BLOUIN
55, rue Bellus Mareilhac
33200 BORDEAUX
Hervé BERTHOU
19 avenue de Gradignan
33600 PESSAC
Néant

Administrateur
DRONISOS
823 688 239 RCS BORDEAUX
33600 PESSAC
Gérant
HB DEVELOPPEMENT
524 372 828 RCS BORDEAUX
Directeur Général
(représentant légal de HB DEVELOPPEMENT)
BDL SYSTEMES
349 386 342 RCS BORDEAUX

Didier ROUX
36 rue Yvonnet
33700 MERIGNAC
Administrateur
4JET Holding GmbH Geschäftsführer :
Aachener Bank Konrad-Zuse-Str.
1 Jörg Jetter, Konto 3015 8950 11
D-52477 Alsdorf
DDA
Ecodrop
822 408 175 RCS NANTERRE
KEBONY AS
Hoffsveien 48
0377 OSLO
Norvège
Membre du Comité Stratégique
OSTREA
909 990 376 RCS RENNES
Vice-Président
Emulseo

842 287 492 RCS BORDEAUX
Président
DDA CONSULTING
850 198 706 RCS BORDEAUX

Eric MOTTAY
45 rue de Verdun
33130 BEGLES

Président
h-nu
949 489 215 RCS BORDEAUX
Membre du Conseil de Surveillance
AMPLITUDE
441 414 117 RCS BORDEAUX

Valérie SCAPPATICCI
8 rue d'Espagne
33600 PESSAC

Administrateur
NOVSPACE SA
338 312 515 RCS BORDEAUX
EMULSEO SA
842 287 492 RCS BORDEAUX
Directrice Générale Finances
EMULSEO SA
842 287 492 RCS BORDEAUX

10.5 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une société contrôlée par la société

Nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée - à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales - entre d'une part le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société et d'autre part, une société contrôlée par notre société au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce : néant

10.6 Tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs accordées par l'assemblée au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Vous trouverez en Annexe 2 le tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

10.7 Fixation du montant de la rémunération attribuée au Conseil d'Administration

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 16 mai 2024 a fixé la rémunération globale due au Conseil d'Administration au titre de son activité pour l'exercice 2024 à 38.666 €. A l'unanimité de ses membres, le Conseil d'Administration a décidé alors, conformément à la décision du Conseil du 27 juin 2018, d'appliquer à la quote-part qui revient à chaque Administrateur le prorata du nombre de réunions du Conseil auquel il a participé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédente.

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant de la rémunération qui pourrait être versée aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur activité afin de les dédommager de leurs déplacements et de leur temps de présence aux réunions dudit Conseil

11. COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 Examen des mandats

Nous vous précisons que le mandat du commissaire aux comptes arrive à expiration. Nous proposons à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat d'AJC ARSENAL AUDIT pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2030.

11.2 Honoraires

Le montant des honoraires versés au commissaire aux comptes a été mis à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions légales.

12. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

12.1 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

A la suite de la décision prise par le Conseil d'administration le 15 septembre 2021, une convention a été conclue entre la Société et Monsieur Alain Ricros pour la réalisation des principales missions suivantes : établissement des dossiers CIR et contribution à la démarche de croissance externe. A ce titre, cette convention prévoit la facturation de 2 K€ par mois d'honoraires à i2S par la SASU A RICROS CONSULTANTS.

12.2 Rapport sur les comptes annuels

Ce rapport est également tenu à votre disposition.

13. PRÊTS ENTRE ENTREPRISES VISES A L'ARTICLE L. 511-6, 3 BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant.

*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agréer, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 334 990	1 334 990	1 334 990	1 334 990	1 334 990
Nombre d'actions ordinaires	1 796 167	1 796 167	1 796 167	1 796 167	1 796 167
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	13 361 312	18 447 240	16 711 895	17 516 722	18 341 071
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	124 022	957 676	4 745 190	1 394 560	637 495
Impôt sur les bénéfices	(123 326)	(165 492)	(31 607)	27 165	55 360
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(96 183)	730 252	4 406 190	886 737	114 163
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	0,07	0,53	2,64	0,78	0,35
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(0,05)	0,41	2,45	0,49	0,06
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	68,1	67,5	64,6	76,3	83,0
Montant de la masse salariale	2 888 905	3 267 257	3 147 042	3 802 280	4 213 046
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc, œuvres sociales)	1 352 615	1 553 378	1 464 123	1 752 858	2 068 550

Annexe 2

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS EN MATIERE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL
DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2024

Délégations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire				Délégations utilisées par le conseil d'administration	
DATE AGE	TYPE DE DELEGATION	MONTANT	DUREE	DATE	MONTANT
16/05/2024	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (Délégation de pouvoirs)	15 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administra tion	38 mois	16/05/2024	26 400 actions (1,98% du capital social)